



## Ma mere à vendu un tracteur dont elle est usufruitière

Par **LAINÉ**, le **23/07/2011** à **23:08**

Bonjour,

Lors du décès de mon père, ma mère n'a pas déclaré dans la succession un tracteur acheté pendant leur mariage. Il n'y avait pas de contrat ni de testament.

la carte grise a été mise au nom de ma mère lors de l'achat du tracteur.

J'ai deux frères. Le tracteur fait-il parti de l'indivi ?

Mon jeune frère a de gros soucis d'argent, il a convaincu ma mère de vendre le tracteur en cachette de mon frère et moi.

Je tenais énormément à ce tracteur en mémoire de mon père.

Ai-je une possibilité de casser la vente, sachant que j'ai déjà proposé à l'acheteur de lui rembourser l'intégralité des frais qu'il a engagés pour l'achat de ce tracteur.

Merci

Par **mimi493**, le **23/07/2011** à **23:24**

Est-il mentionné dans l'inventaire de la partie de la succession dont votre mère a l'usufruit ?

Par **LAINÉ**, le **23/07/2011** à **23:26**

non

Par **mimi493**, le **23/07/2011** à **23:33**

Donc ça va être difficile de prouver qu'elle n'est pas pleine propriétaire de ce tracteur et peut donc en faire ce qu'elle veut.

Par **LAINÉ**, le **24/07/2011** à **10:09**

Merci de votre retour,

Selon l'arrêté du 5 Novembre 1984, il est stipulé que la carte grise n'est pas un titre de propriété.

La carte grise initiale est bien datée d'avant le décès de mon père.

L'exploitation est du bien de famille de mon père. Mes frères et moi sommes donc allés chez le Notaire donner l'usufruit à ma mère pour la mettre à l'abri sa vie durant. Par contre les nus propriétaires sont les 3 fils.

J'ai fait beaucoup de frais sur ce tracteur parce que ma mère m'a toujours dit qu'il me reviendrait.

Merci

Par **mimi493**, le **24/07/2011** à **14:41**

Le problème n'est pas ça : comment prouver qu'elle n'a que l'usufruit d'un bien meuble si vous n'avez fait faire aucun inventaire des biens meubles de la succession ?

Par **LAINÉ**, le **24/07/2011** à **21:19**

Merci de votre retour,

Si le bien a été acheté pendant le mariage, normalement il entre bien dans la communauté.

Ma mère n'a pas déclaré ce tracteur lors de la succession

Sans contrat de mariage, le tracteur aurait du tomber dans l'indivis.

Merci